

SÉANCE DU COMITE SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE DU FAMILISTERE GODIN

DU 27 FEVRIER 2002

L'an deux mille deux

Le 27 février à 14 h 30

Le Comité Syndical, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Guise en séance publique sous la présidence de M. Raymond GUEHENNEUX, Président du Syndicat Mixte du Familistère Godin.

Étaient présents :

M. Raymond GUEHENNEUX, Président, , M. Jean-Marie MARECAT, Trésorier, M. Jean-Pierre PREVOT, Secrétaire, M. Gérard CHIMOT (suppléant de M. Daniel CUVELIER)

Absents excusés : M. Daniel CUVELIER, M. Jean-Pierre BALLIGAND, M. Jean FOSSIER

M. Jean-Pierre PREVOT est élu secrétaire de séance

1) Aménagement et réduction du temps de travail

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2121-29,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et notamment son article 7.1,

Vu l'avis favorable émis par le Comité Technique Paritaire du 28 janvier 2002,

Vu l'analyse globale effectuée au préalable au sein de la collectivité en concertation avec le personnel,

Monsieur le Président propose au Comité Syndical de réduire la durée hebdomadaire de travail des agents de 39 à 35 heures en moyenne par semaine, d'après un nombre d'heures annuel fixé à 1600 heures selon les modalités figurant dans le document annexé.

Le Comité Syndical,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

Décide de réduire la durée hebdomadaire de travail des agents de 39 à 35 heures en moyenne par semaine, d'après un nombre d'heures annuel fixé à 1 600 heures selon les modalités figurant dans le document annexé.

2) Création d'un poste d'agent administratif

Monsieur le Président informe les membres du Comité Syndical que l'organisation de l'accueil du public touristique et résident du Familistère nécessite la création d'un poste d'agent administratif à temps complet. Avec la création de ce poste, le tableau des effectifs du personnel titulaire du Syndicat mixte serait le suivant :

Tableau des effectifs

	Nombre	Pourvu	Non pourvu
<u>Filière administrative</u>			
Attaché	1	0	1
Rédacteur	1	0	1
Agent administratif	2	1	1
<u>Filière technique</u>			
Agent technique	1	0	1
Agent d'entretien	2	1	1
<u>Filière culturelle</u>			
Conservateur du patrimoine	1	0	1
Assistant de conservation	1	0	1

Le Président propose au Comité syndical de voter la création d'un poste d'agent administratif à temps complet.

Le Comité Syndical,
Après en avoir délibéré à l'unanimité,
Vote la création d'un poste d'agent administratif à temps complet.

3) Convention de mandat de maîtrise d'ouvrage entre le Syndicat Mixte et l'Etat pour la restauration des ailes Est et Ouest des Economats

Monsieur le Président informe le Comité Syndical que l'Etat, maître d'ouvrage, doit confier au Syndicat mixte du Familistère Godin, son mandataire, la réalisation de l'opération de restauration des façades et toitures des ailes Est et Ouest des Economats au titre des édifices classés Monuments Historiques. Monsieur le Président demande au Comité syndical de l'autoriser à signer la convention de mandat de maîtrise d'ouvrage établie entre le Syndicat Mixte du Familistère Godin et l'Etat, Ministère de la Culture, représenté par Monsieur le Préfet de la Région Picardie.

Le Comité Syndical,
Après en avoir délibéré à l'unanimité,
Autorise le Président à signer la convention de mandat de maîtrise d'ouvrage établie entre le Syndicat Mixte du Familistère Godin et l'Etat, Ministère de la Culture, représenté par Monsieur le Préfet de la Région Picardie.

4) Convention avec la Fédération des Oeuvres Laiques de l'Aisne et l'Inspection académique de l'Education Nationale de Guise pour l'utilisation du théâtre

Monsieur le Président informe le Comité Syndical que le théâtre du Familistère est le lieu d'activités touristiques, culturelles, sociales et pédagogiques de plus en plus fréquentes. Le Syndicat mixte est de plus en plus sollicité pour mettre à disposition le théâtre auprès des établissements scolaires, des associations ou des organisateurs de rencontres. Pour mieux valoriser le théâtre comme lieu d'éducation, pour mieux coordonner les différentes activités auquel il se prête, et pour faciliter l'accès du théâtre aux différents publics, le Syndicat mixte, l'Inspection de l'Education Nationale et la Fédération des œuvres laïques ont entrepris de rédiger un projet de convention relatif à l'utilisation du théâtre du Familistère

pour un programme de spectacles destinés au jeune public scolaire et d'initiation à l'espace scénique.

Monsieur le Président demande au Comité syndical de l'autoriser à signer la convention entre le Syndicat mixte du Familistère Godin, l'Inspection de l'Education Nationale et la Fédération des Oeuvres Laïques.

Le Comité Syndical,
Après en avoir délibéré à l'unanimité,
Autorise le Président à signer la convention entre le Syndicat mixte du Familistère Godin, l'Inspection de l'Education Nationale et la Fédération des Oeuvres Laïques.

5) Convention avec l'APFG pour l'accueil du public sur le site

Monsieur le Président informe le Comité Syndical que les visites commentées du site du Familistère sont assurées par les salariés et les bénévoles de l'Association Pour la Fondation Godin. Le Syndicat mixte doit prendre en charge cette activité. En attendant, une convention a été établie entre le Syndicat Mixte et l'Association Pour la Fondation Godin réglant les relations des deux institutions pour l'accueil du public au Familistère en matière de mise à disposition des locaux, d'organisation matérielle de l'accueil, de perception des recettes des visites, d'assurances.

Monsieur le Président demande au Comité syndical de l'autoriser à signer la convention entre le Syndicat mixte du Familistère Godin et l'Association Pour la Fondation Godin.

Le Comité Syndical,
Après en avoir délibéré à l'unanimité,
Autorise le Président à signer la convention entre le Syndicat mixte du Familistère Godin et l'Association Pour la Fondation Godin.

6) Convention avec l'O.T.S.I. de Saint-Quentin Haute-Picardie pour la promotion du Familistère

Monsieur le Président informe le Comité syndical que le partenariat avec les institutions régionales touristiques est une des conditions du développement touristique du Familistère. Monsieur le Président propose qu'un partenariat soit établi avec l'Office de tourisme de Saint-Quentin Haute Picardie pour les actions suivantes : échange de documentation et mise à disposition auprès du public, promotion et communication, participation aux salons, formation des personnels. Un avenant à la présente convention sera établi pour chacune des actions particulières précisant la participation financière, matérielle et humaine de chacune des parties.

Monsieur le Président demande au Comité syndical de l'autoriser à signer la convention entre le Syndicat Mixte du Familistère Godin et l'Office de tourisme de Saint-Quentin Haute Picardie.

Le Comité Syndical,
Après en avoir délibéré à l'unanimité,
Autorise le Président à signer la convention entre le Syndicat Mixte du Familistère Godin et l'Office de tourisme de Saint-Quentin Haute Picardie.

7) Délégation générale du Comité Syndical au Président

Monsieur le Président propose au Comité Syndical d'annuler la délibération correspondante en date du 23 février 2001 et de la remplacer par la délibération suivante. Monsieur le Président demande au Conseil Syndical de lui donner délégation afin de lui permettre d'intenter au nom du Syndicat Mixte les actions en justice ou de défendre le Syndicat Mixte dans les actions intentées contre lui, de signer les contrats d'assurance relatifs au Syndicat Mixte, de procéder dans les limites fixées par le Comité Syndical à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget et de passer à cet effet les actes nécessaires, de créer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services du Syndicat Mixte, d'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges, de décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4573.47 €, de fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires avoués, huissiers de justice et experts pendant la durée de son mandat, de l'autoriser à prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services, qui peuvent être passés sans formalité préalable en raison de leur montant, lorsque les crédits sont inscrits au budget, conformément au Code général des Collectivités territoriales (4ème alinéa de l'article L.2122-22).

Le Comité Syndical,
Après en avoir délibéré à l'unanimité,
Donne délégation au Président afin de lui permettre d'intenter au nom du Syndicat Mixte les actions en justice ou de défendre le Syndicat Mixte dans les actions intentées contre lui, de signer les contrats d'assurance relatifs au Syndicat Mixte, de procéder dans les limites fixées par le Comité Syndical à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget et de passer à cet effet les actes nécessaires, de créer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services du Syndicat Mixte,

d'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges, de décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4573.47 €, de fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires avoués, huissiers de justice et experts pendant la durée de son mandat, de l'autoriser à prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services, qui peuvent être passés sans formalité préalable en raison de leur montant, lorsque les crédits sont inscrits au budget, conformément au Code général des Collectivités territoriales (4ème alinéa de l'article L.2122-22).

8) Vote du compte administratif 2001

Monsieur le Président propose, avant de se retirer de la salle des délibérations, au Comité Syndical de voter le compte administratif 2001 qui s'établit comme suit :

Fonctionnement (en F.)

Dépenses	Recettes	Excédent l'exercice	de	Excédent 2000	Excédent clôture	de
2 371 572.96	3 699 847.62	1 328 274.66		0	1 328 274.66	

Investissement (en F.)

Dépenses	Recettes	Déficit l'exercice	de	Déficit 2000	Déficit clôture	de
1 157 798.49	728 154.00	- 429 644.49		0	- 429 644.49	

Le Président s'étant retiré de la salle des délibérations,
Le Comité Syndical,
Après en avoir délibéré à l'unanimité,
Vu l'article L-2121-31 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Arrête le compte administratif 2001 tel que présenté ci-dessus.

9) Approbation du compte de gestion 2001

Monsieur le Président présente le compte de gestion du receveur pour l'exercice 2001, conforme au compte administratif du Syndicat mixte qui s'établit comme suit :

Fonctionnement (en F.)

Dépenses	Recettes	Excédent l'exercice	de	Excédent 2000	Excédent clôture	de
2 371 572.96	3 699 847.62	1 328 274.66		0	1 328 274.66	

Investissement (en F.)

Dépenses	Recettes	Déficit l'exercice	de	Déficit 2000	Déficit clôture	de
1 157 798.49	728 154.00	- 429 644.49		0	- 429 644.49	

Le Comité Syndical,
Après en avoir délibéré à l'unanimité,
Vu l'article L-2121-31 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Arrête le compte de gestion du receveur pour l'exercice 2001 tel que présenté ci-dessus dont les écritures sont conformes à celles du compte administratif pour le même exercice.

10) Vote du budget primitif 2002

Monsieur le Président présente aux membres du Comité syndical le budget primitif du Syndicat mixte pour l'exercice 2002.

Le projet de budget primitif de l'exercice 2002 se décompose de la façon suivante :

Dépenses

Recettes

Fonctionnement	994 393,31 €	994 393,31 €
Investissement	3 625 804,11 €	3 625 804,11 €

Monsieur le Président invite l'assemblée à voter le budget primitif de l'exercice 2002 et à l'autoriser à faire toutes les demandes de subventions s'y rapportant.

Le Comité Syndical,
Après en avoir délibéré à l'unanimité,
Adopte le budget primitif de l'exercice 2002, arrêté comme suit :

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	994 393,31 €	994 393,31 €
Investissement	3 625 804,11 €	3 625 804,11 €

Et Précise que le budget de l'exercice 2002 a été établi et voté par nature, auquel s'ajoute une présentation fonctionnelle établie en conformité avec la circulaire ministérielle en date du 22 décembre 1995 (publiée au JO le 24 avril 1996).

11) Demande de subvention à la Région Picardie pour les manifestations du 1er mai, pour la communication et la promotion du Familistère de Guise et pour l'exposition-présentation du programme Utopia

Monsieur le Président informe le Comité syndical que le Syndicat Mixte doit faire une demande de subvention auprès de la Région Picardie pour l'organisation des manifestations du 1^{er} mai (spectacles musicaux et théâtraux, décoration du site, fête populaire, organisation de débats et de visites-découvertes du Familistère), pour les campagnes de communication et promotion du Familistère de Guise en 2002 (attaché de presse, affichage et impression, achat d'espaces publicitaires), et pour la présentation et la diffusion du programme Utopia (conception et réalisation de documents de présentation). Monsieur le Président propose le plan de financement suivant :

Dépenses		
	Manifestations du 1 ^{er} mai	100 000 €
	Communication - promotion du Familistère	70 000 €
	Présentation du programme Utopia	40 000 €
	Total dépenses t.t.c.	210 000 €
Recettes		
	Subvention Communauté européenne FEDER	105 000 €
	Subvention Région FRDL	24 150 €
	Autofinancement	80 850 €
	Total recettes t.t.c.	210 000 €

Monsieur le Président demande au Comité syndical de l'autoriser à adresser à la Région Picardie une demande de subvention correspondante au plan de financement présenté.

Le Comité Syndical,
Après en avoir délibéré à l'unanimité,

Autorise le Président à adresser à la Région Picardie une demande de subvention correspondante au plan de financement présenté ci-dessus.

12) Demande de subvention à la Communauté européenne pour les manifestations du 1er mai, pour la communication et la promotion du Familistère de Guise et pour l'exposition-présentation du programme Utopia

Monsieur le Président informe le Comité syndical que le Syndicat Mixte doit faire une demande de subvention auprès de la Région Picardie pour l'organisation des manifestations du 1^{er} mai (spectacles musicaux et théâtraux, décoration du site, fête populaire, organisation de débats et de visites-découvertes du Familistère), pour les campagnes de communication et promotion du Familistère de Guise en 2002 (attaché de presse, affichage et impression, achat d'espaces publicitaires), et pour la présentation et la diffusion du programme Utopia (conception et réalisation de documents de présentation). Monsieur le Président propose le plan de financement suivant :

Dépenses			
	Manifestations du 1 ^{er} mai	100 000 €	
	Communication – promotion du Familistère	70 000 €	
	Présentation du programme Utopia	40 000 €	
	Total Dépenses t.t.c.	210 000 €	
Recettes			
	Subvention Communauté européenne FEDER	105 000 €	50 % sur h.t.
	Subvention Région FRDL	24 150 €	11,5 % sur h.t.
	Autofinancement	80 850 €	38,5 % sur h.t.
	Total recettes t.t.c.	210 000 €	

Monsieur le Président demande au Comité syndical de l'autoriser à adresser à la Communauté européenne une demande de subvention correspondante au plan de financement présenté.

Le Comité Syndical,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

Autorise le Président à adresser à la Communauté européenne une demande de subvention correspondante au plan de financement présenté ci-dessus.

13) Demande de subvention au Département de l'Aisne pour la restauration du jardin Godin

Monsieur le Président présente le plan de financement des travaux de restauration des façades et toitures de l'aile Sud des Economats.

	h.t.	t.t.c.	
Total dépenses	216 691,75 €	259 163,33 €	
subvention Département	165 428,83 €		76 % du h.t.
DGE	7 924,45 €		4 % du h.t.
emprunt autofinancement	43 338,47 €	85 810,05 €	20 % du h.t. + 42 471,58 € t.v.a.
Total recettes	216 691,75 €	259 163,33 €	

Monsieur le Président demande au Comité syndical de l'autoriser à adresser au Département de l'Aisne une demande de subvention correspondante au plan de financement présenté.

Le Comité Syndical,
Après en avoir délibéré à l'unanimité,
Autorise le Président à adresser au Département de l'Aisne une demande de subvention correspondante au plan de financement présenté ci-dessus.

14) Demande de subvention à l'Etat pour la restauration des façades et toitures de l'aile Sud des Economats

Monsieur le Président présente le plan de financement des travaux de restauration des façades et toitures de l'aile Sud des Economats.

Dépenses		h.t.	t.t.c.	
	Total Dépenses	260 688 €	311 783 €	
Recettes				
	Subvention Etat	130 344 €		50 % sur h.t.
	Subvention Département	62 565 €		24 % sur h.t.
	Subvention Région FRDL	15 641 €		6 % sur h.t.
	Emprunt Autofinancement	52138 €	103 233 €	20 % sur h.t. + 51 095 € t.v.a.
	Total recettes	260 688 €	311 783 €	

Monsieur le Président demande au Comité Syndical de l'autoriser à adresser à l'Etat au titre des travaux sur les édifices classés Monuments Historiques une demande de subvention correspondante au plan de financement présenté.

Le Comité Syndical,
Après en avoir délibéré à l'unanimité,
Autorise le Président à adresser à l'Etat au titre des travaux sur les édifices classés Monuments Historiques une demande de subvention correspondante au plan de financement présenté ci-dessus.

15) Demande de subvention à la Région Picardie pour la restauration des façades et toitures de l'aile Sud des Economats, pour l'aménagement de la cour arrière et des réserves des Economats

Monsieur le Président présente le plan de financement des travaux de restauration des façades et toitures de l'aile Sud des Economats et d'aménagement de la cour arrière et des réserves.

Dépenses		h.t.	t.t.c.	
	Total Dépenses	515 620 €	616 682 €	
Recettes				

	Subvention Région FRDL	152 449 €		30 % sur h.t.
	Subvention Etat MH	130 344 €		25 % sur h.t.
	Subvention Etat Culture	67137 €		13 % sur h.t.
	Subvention Département	62 565 €		12 % sur h.t.
	Emprunt Autofinancement	103 125 €	204 187 €	20 % sur h.t. +101 062 € t.v.a.
	Total recettes	515 620 €	616 682 €	

Monsieur le Président demande au Comité Syndical de l'autoriser à adresser à la Région Picardie (F.R.D.L.) une demande de subvention correspondante au plan de financement présenté.

Le Comité Syndical,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

Autorise le Président à adresser à la Région Picardie (F.R.D.L.) une demande de subvention correspondante au plan de financement présenté ci-dessus.

16) Demande de subvention à l'Etat pour l'aménagement de la cour arrière et des réserves des Economats

Monsieur le Président présente le plan de financement des travaux de restauration des façades et toitures de l'aile Sud des Economats et d'aménagement de la cour arrière et des réserves.

Dépenses				
	Total dépenses	254 932 €	304 899 €	
Recettes				
	Etat	67 137 €		26 % du h.t.
	Région	136 808 €		54 % du h.t.
	emprunt ou autofinancement	50 987 €	100 954 €	20 % du h.t. +49967 € t.v.a.
	Total recettes	254 932 €	304 899 €	

Monsieur le Président demande au Comité Syndical de l'autoriser à adresser à l'Etat une demande de subvention correspondante au plan de financement présenté.

Le Comité Syndical,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

Autorise le Président à adresser à l'Etat une demande de subvention correspondante au plan de financement présenté ci-dessus.

17) Demande de subvention à la Communauté européenne pour l'acquisition d'appartements dans le pavillon central du Palais social

Monsieur le Président présente le plan de financement pour l'acquisition d'appartements dans le pavillon central :

Dépenses	Total dépenses	115 000 €	
Recettes	subvention du Département	57 500 €	50 %
	Budget communautaire	34 500 €	30 %
	emprunt ou autofinancement	23 000 €	20 %
	Total recettes	115 000 €	

Monsieur le Président demande au Comité Syndical de l'autoriser à adresser à la Communauté européenne (FEDER) une demande de subvention correspondante au plan de financement présenté.

Le Comité Syndical,
Après en avoir délibéré à l'unanimité,
Autorise le Président à adresser à la Communauté européenne (FEDER) une demande de subvention correspondante au plan de financement présenté ci-dessus.

18) Demande de subvention au Département de l'Aisne pour l'acquisition d'appartements dans le pavillon central du Palais social

Monsieur le Président présente le plan de financement pour l'acquisition d'appartements dans le pavillon central :

Dépenses	Total dépenses	115 000 €	
Recettes	subvention du Département	57 500 €	50 %
	Budget communautaire	34 500 €	30 %
	emprunt ou autofinancement	23 000 €	20 %
	Total recettes	115 000 €	

Monsieur le Président demande au Comité Syndical de l'autoriser à adresser au Département de l'Aisne une demande de subvention correspondante au plan de financement présenté.

Le Comité Syndical,
Après en avoir délibéré à l'unanimité,
Autorise le Président à adresser au Département de l'Aisne une demande de subvention correspondante au plan de financement présenté.

19) Contrats

Monsieur le Président propose au Comité Syndical de l'autoriser à signer les contrats pour la direction artistique, les régies techniques et les spectacles du 1^{er} mai 2002, les contrats pour les relations presse, l'achat d'espaces publicitaires, la réalisation de documents de communication et de promotion, les contrats de prestation de service, dans la limite du montant global de 210 000 €.

Le Comité Syndical,
Après en avoir délibéré à l'unanimité,
Autorise le Président à signer les contrats pour la direction artistique, les régies techniques et les spectacles du 1^{er} mai 2002, les contrats pour les relations presse, l'achat d'espaces publicitaires, la réalisation de documents de communication et de promotion, les contrats de prestation de service, dans la limite du montant global de 210 000 €.

**Fait et Délibéré, les Jours Mois et An susdits
Suivent les Signatures**